



Paris, le 19 février

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Antoine KARAM - Sénateur de la Guyane

ANTOINE KARAM

INTERVENTION DANS L'EXAMEN DU TEXTE
SUR LA LIBERTÉ DE CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE :
« IL FAUT CONSTRUIRE DES LOGEMENTS ADAPTÉS A NOS REALITÉS CLIMATIQUES »

SENATEUR
DE LA
GUYANE

Le Sénat a examiné du 9 au 17 février **le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.**

COMMISSION
DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
DE LA DÉFENSE
ET DES
FORCES ARMÉES

Lors des débats portant sur l'architecture, les Sénateurs Antoine KARAM et Georges PATIENT ont co-signé deux amendements prévoyant une expérimentation de six à sept ans durant laquelle l'État et les collectivités territoriales d'outre-mer peuvent, pour la réalisation d'équipements publics et de logement sociaux déroger à certaines règles de construction.

VICE-PRESIDENT
DE LA DÉLÉGATION
SENATORIALE
OUTRE-MER

Leurs amendements ont été satisfaits par l'adoption à l'unanimité de celui de leur collègue David ASSOULINE, proposant le même dispositif pour l'ensemble du territoire national. Dans l'hémicycle, Antoine KARAM a insisté pour que les spécificités des outre-mer soient bien prises en compte sur cette question. Son appel a été remarqué et entendu puisque la Ministre Audrey AZOULAY a finalement fait adopter un amendement spécifique prévoyant la remise d'un rapport d'évaluation, par le Gouvernement au Parlement sur l'application de ce dispositif expérimental dans nos outre-mer.

DÉLÉGATION
SENATORIALE
AUX ENTREPRISES

Cette expérimentation est positive car elle développe une culture d'objectifs plutôt qu'une culture de la règle. Elle doit ainsi permettre d'offrir des logements mieux adaptés aux réalités, notamment climatiques, de nos territoires et aux attentes des habitants. On ne peut calquer plus longtemps les logements sociaux d'outre-mer sur ceux de l'hexagone.

En Guyane, ce dispositif doit aussi permettre une réduction des coûts et des délais de construction en faisant appel aux produits et matériaux de son environnement local et régional.

Le texte sera voté par le Sénat le 1^{er} mars prochain avant de retourner à l'Assemblée Nationale pour une deuxième lecture.

Le travail doit continuer !

Antoine KARAM